

Conférence régionale de l'éolien Région Grand Est

13 décembre 2016

Actualités réglementaires

Olivier DAVID

**Sous-directeur du système électrique et
des énergies renouvelables**

**Ministère de l'Environnement, de
l'Énergie et de la Mer**



Le développement de l'éolien terrestre: une tendance à la hausse

- Eolien terrestre: 11 166 MW raccordé au 30/09/2016
- Prés de 5% de la consommation française
- Une filière en fort développement: 804 MW raccordés au cours de trois premiers trimestres 2016 (soit 85 installations nouvelles)

Éolien	Nombre d'installations	Puissance (en MW)
Parc raccordé au 30/09/2016 (p)	1 465	11 166
Parc raccordé au 31/12/2015	1 380	10 363
<i>Évolution par rapport à fin 2015 (%)</i>	6	8
Nouvelles installations des trois premiers trimestres 2016 (p)	85	804
Nouvelles installations des trois premiers trimestres 2015	69	679
<i>Évolution (%)</i>	23	18

Le développement de l'éolien terrestre: une tendance à la hausse

Puissance raccordée par trimestre, en MW



Des objectifs volontaristes de développement de l'éolien terrestre

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte:

40% d'électricité renouvelable en 2030

Programmation pluriannuelle de l'énergie

Objectifs par filière en 2018 et 2023

Pour l'énergie éolienne terrestre, en termes de puissance totale installée :

Echéance	Puissance installée
31 décembre 2018	15 000 MW
31 décembre 2023	Option basse : 21 800 MW
	Option haute : 26 000 MW

Etablir un cadre favorable au développement de l'éolien terrestre

- **Poursuivre les simplifications administratives**

Autorisation unique => autorisation environnementale

Simplification de la planification

- **Améliorer les conditions de raccordement**

Simplification de la révision des S3RENR => *Décret n°2016-434 du 11 avril 2016 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables*

Encadrement des délais de raccordement => *Décret n°2016-399 du 1er avril 2016 relatif au délai de raccordement des installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable*

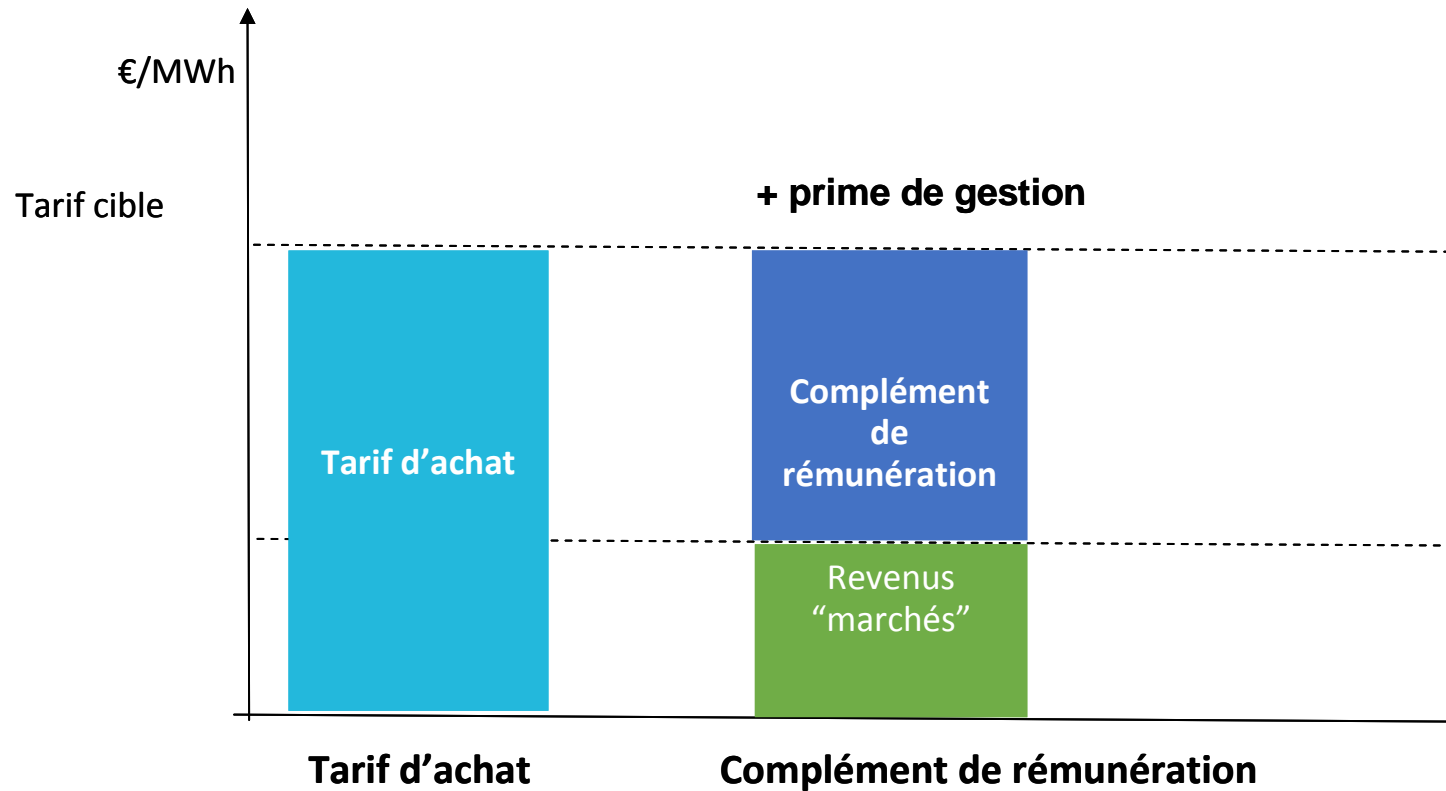
Pénalités en cas de retard du raccordement => *Décret n°2016-1316 du 5 octobre 2016 fixant le barème des indemnités dues en cas de dépassement du délai de raccordement d'une installation de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable d'une puissance installée supérieure à trois kilovoltampères*

Réfaction tarifaire sur le cout du raccordement => *Projet de loi en discussion au Parlement*



Dispositif de soutien à l'éolien terrestre

- Soutien aux ENR: tarif d'achat ou complément de rémunération



Bénéfice du dispositif de soutien: arrêté tarifaire ou appel d'offres

Dispositif de soutien à l'éolien terrestre

- **Pour les parcs éoliens qui ont fait une demande complète de contrat d'achat avant le 31 décembre 2015**

=> Arrêté du 17 juin 2014 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent implantées à terre



Dispositif de soutien à l'éolien terrestre

- **Pour les parcs éoliens qui ont fait une demande complète de contrat d'achat en 2016**

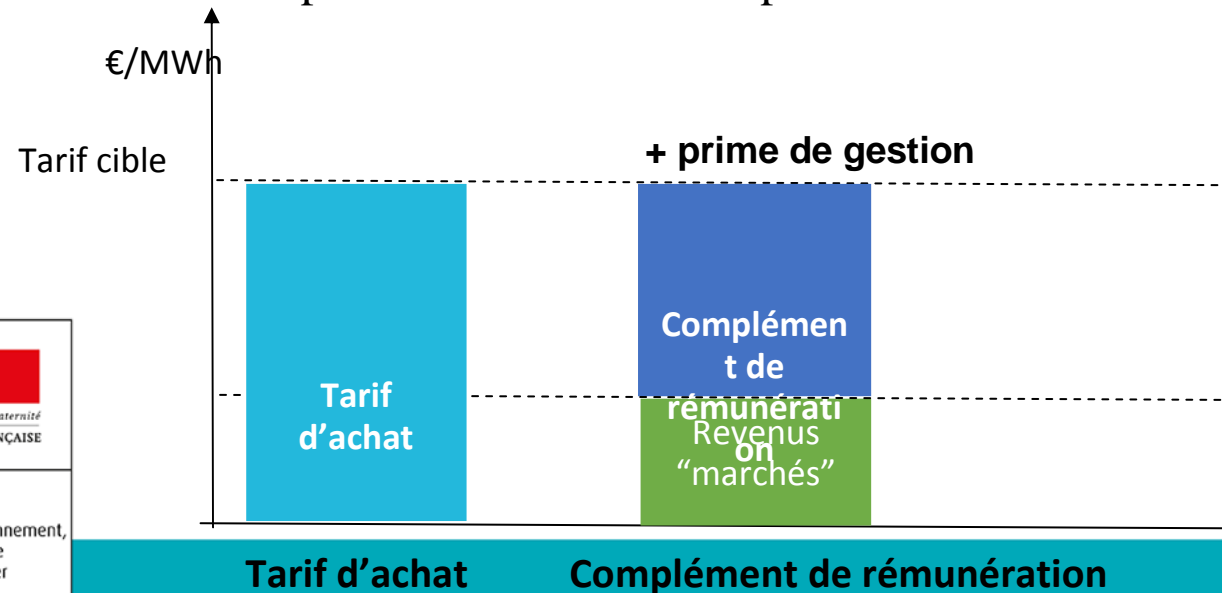
⇒ Arrêté tarifaire en complément de rémunération

Pas de changement du niveau du soutien (environ 81 euros/MWh)

Contrat sur 15 ans

Prime de gestion de 2,8 euros/MWh

⇒ Validation par la Commission européenne le 12/12/2016 – publication en cours



Dispositif de soutien à l'éolien terrestre

- **A partir de 2017, pour les parcs éoliens jusqu'à six éoliennes**
 - ⇒ Arrêté tarifaire en complément de rémunération (en cours de notification à la commission européenne)
 - ⇒ Définition d'un nouveau tarif cible permettant une aide proportionnée
 - Contrat de complément de rémunération sur 20 ans
 - Avant l'atteinte d'un plafond (qui dépend du type d'éolienne): 72 euros/MWh
 - Après l'atteinte d'un plafond : 40 euros/MWh
 - Prime de gestion de 2,8 euros/MWh



Dispositif de soutien à l'éolien terrestre

- **A partir de 2017, pour les parcs éoliens supérieures à six éoliennes**

⇒ Sélection des projets soutenus par appels d'offres

⇒ Début 2017: lancement d'un appel d'offres pluriannuel sur trois ans

Deux dépôts de projets par an

